



TERMES DE REFERENCE Appel à manifestation d'intérêt (AMI)

Constitution du consortium scientifique pour la campagne océanographique d'exploration des monts-sous marins et pentes externes des îles du canal du Mozambique dans le cadre du projet **MARIO**

(Préservation des écosystèmes marins et gestion durable des ressources
naturelles du sud-ouest de l'océan Indien)

-
- | | |
|---------------------------------|--------|
| • Autorité porteuse du projet : | • TAAF |
|---------------------------------|--------|
-

Sommaire

1	Contexte	2
1.1	Présentation des TAAF.....	2
1.2	Présentation du projet MARIO	2
2	Objet de l'AMI	3
2.1	Contexte et objectifs généraux.....	3
2.2	Cadrage général de la campagne	4
3.	Composition des offres	5
1.	Identification de l'acheteur	6

1 Contexte

1.1 Présentation des TAAF

Créées par la loi n° 55-1052 du 6 août 1955 abrogeant le décret de 1924 qui rattachait alors ces terres au gouvernement général de Madagascar, à l'époque colonie française, les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) sont un territoire d'outre-mer mentionné à l'article 72-3 de la Constitution (« *La loi détermine le régime législatif et l'organisation particulière des Terres australes et antarctiques françaises* ») dans le titre XII « Des collectivités territoriales ». Ce territoire est une collectivité à statut particulier, régi par une clause de compétence générale : les principes de spécialité législative et d'autonomie administrative et financière s'appliquent.

La version actuelle de son statut résulte des modifications apportées par la loi n°2007-224 du 21 février 2007, qui lui rattache son cinquième district actuel et fixe ses missions, et du décret n°2008-919 du 11 septembre 2008 pris pour l'application du statut des Terres australes et antarctiques françaises. Son siège se situe depuis 2000 à Saint-Pierre de La Réunion.

Les TAAF sont placées sous l'autorité d'un administrateur supérieur, relevant depuis 2005 du corps des préfets, dont les pouvoirs sont précisés par la loi du 6 août 1955 et par son décret d'application du 11 septembre 2008. Le préfet est à la fois le représentant de l'État dans la circonscription administrative et l'exécutif du Territoire. Il se fait représenter dans chacun des districts par un chef de district. Depuis le 3 octobre 2006, le préfet, administrateur supérieur des TAAF est également gestionnaire de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises.

1.2 Présentation du projet MARIO

Le territoire des TAAF se compose de milieux marins caractérisés par des écosystèmes particulièrement remarquables, soit par leur biodiversité élevée (récifs coralliens, mangroves, mont sous-marins et herbiers des îles Eparses) et leur rôle significatif dans l'atténuation locale des effets du changement climatique, soit par les vastes espaces peu fréquentés (écosystèmes côtiers et hauturiers) offrant des aires de repos, de reproduction ou d'alimentation à des concentrations importantes d'individus d'espèces emblématiques (oiseaux marins, mammifères marins, tortues marines, pinnipèdes, etc.) dont certaines sont menacées à l'échelle mondiale.

Ce patrimoine naturel exceptionnel, zone refuge pour de nombreuses espèces menacées, parfois endémiques, est cependant en partie méconnu et, au même titre que l'ensemble des écosystèmes côtiers et marins de la région, soumis à diverses pressions et changements globaux : pression démographique en zones côtières, développement d'activités économiques en mer (activités extractives, pollution liée au trafic maritime, surexploitation halieutiques). Dès lors, la mise en œuvre de mesures visant la préservation des écosystèmes marins, la gestion durable des ressources naturelles, ainsi que l'adaptation au changement climatique et changements globaux, sont fondamentales au développement durable de la région sud-ouest océan Indien.

En réponse à ces enjeux et dans le cadre de la programmation de l'Instrument PTOM région océan Indien, les TAAF mettent en œuvre, en partenariat avec l'Agence française de développement (AFD), délégataire des fonds de l'Union européenne, le projet MARIO « Préservation des écosystèmes marins et gestion durable des ressources naturelles du sud-ouest de l'océan Indien ». Le projet MARIO a pour objectif d'améliorer la gestion des écosystèmes et des ressources naturelles, grâce à l'amélioration de la connaissance et le suivi des écosystèmes marins, une meilleure caractérisation de certaines pressions (pêche INN, pollution sonore maritime) qui pèsent sur ces écosystèmes, le développement de mesures de gestion adaptées, le renforcement de l'intégration régionale des TAAF et de la coopération régionale.

Ce projet, qui se déroule sur la période 2025-2029 (5 ans), se divise en plusieurs composantes :

Composante géographique portant sur les îles Eparses et le Canal du Mozambique :

- L'amélioration de la connaissance des écosystèmes et ressources halieutiques associées aux monts sous-marins et pentes externes des îles Eparses du Canal du Mozambique (notamment à travers la mise en œuvre de campagnes scientifiques marines d'acquisition de connaissances) ;
- La caractérisation et le suivi des effets des changements globaux sur les écosystèmes marins du canal du Mozambique (ex. caractérisation des effets du changement climatique à travers le déploiement de capteurs et instruments de mesure visant l'intégration progressive des îles Eparses dans les systèmes nationaux d'observation).

Composante géographique portant sur les îles Australes et plus spécifiquement le secteur Crozet-Del Cano-Marion et Prince Edouard (Afrique du Sud) :

- L'amélioration de la connaissance des espèces à enjeux de conservation ou de gestion de la zone du plateau Del Cano (les oiseaux et mammifères marins qui interagissent avec les pêcheries mais aussi les espèces exploitées).
- Le renforcement de la surveillance des activités de pêche illégale non déclarée non réglementée (INN) en zone Australe et dans le secteur du plateau Del Cano en particulier (notamment à travers le renforcement des dispositifs de détection des navires via les outils satellitaires ou le déploiement de balises sur la faune marine).

Composante transversale portant sur l'ensemble du territoire :

- Le renforcement des échanges d'expertise et la collaboration entre gestionnaires d'espaces marins protégés et acteurs associés (à travers notamment l'organisation d'ateliers de travail sur les thèmes précités) ;
- Le renforcement des mesures de gestion des espaces marins et des ressources associées sur la base des connaissances acquises dans le cadre des deux premières composantes.

2 Objet de l'AMI

2.1 Contexte général de l'AMI

Les monts sous-marins et les pentes externes du canal du Mozambique constituent des écosystèmes encore largement méconnus, susceptibles de jouer un rôle clé dans le fonctionnement des écosystèmes marins régionaux et dans la dynamique des ressources halieutiques. Dans ce contexte, le projet MARIO – Préservation des écosystèmes marins et gestion durable des ressources naturelles du sud-ouest de l'océan Indien (2025–2029), cofinancé par l'Union européenne, prévoit l'organisation d'une campagne océanographique dédiée à l'étude de ces environnements.

Les TAAF, en tant que porteur du projet MARIO, assurent la coordination générale de l'organisation de la campagne, l'animation du présent appel à manifestations d'intérêt ainsi que la structuration d'une future campagne océanographique. Conformément aux règles de la FOF, l'accès à un navire hauturier dans le cadre des appels à projets est conditionné à l'existence d'un porteur scientifique, affilié à une institution de recherche, qui assure la responsabilité scientifique de la campagne. À ce titre, les TAAF ne peuvent pas assurer le portage scientifique de la campagne.

Le présent AMI vise à identifier et structurer des contributions scientifiques en vue de l'élaboration d'une proposition de campagne océanographique à soumettre à la FOF. Il ne constitue ni un appel à projets financé, ni une sélection définitive des équipes participant à la campagne. Les propositions retenues ont vocation à être consolidées et articulées dans une démarche collective, susceptible d'évoluer jusqu'au dépôt et à l'évaluation du projet par la FOF.

Le présent AMI vise donc à :

- Faire émerger des propositions scientifiques contribuant aux objectifs de la campagne ;
- Identifier une ou plusieurs équipes scientifiques susceptibles d'assurer le portage scientifique, incluant la responsabilité du dépôt du projet auprès de la FOF.

2.2 Cadrage et objectif de la campagne océanographique

L'objectif général de la campagne est d'améliorer la compréhension du rôle écologique des monts sous-marins et des pentes externes du canal du Mozambique, en intégrant des approches physiques, biologiques et écosystémiques, afin de produire des connaissances scientifiques robustes susceptibles d'éclairer les politiques de gestion et de conservation.

Les objectifs scientifiques spécifiques de la campagne sont les suivants :

- Caractériser la **connectivité écologique** entre monts sous-marins, plateaux et zones côtières ;
- Déterminer l'**utilisation de ces structures par la faune halieutique et la mégafaune** (zones d'agrégation, de nourrissage, de reproduction, de transit) ;
- Améliorer la **compréhension écosystémique globale** en reliant structure physique, circulation océanique, production primaire et organisation trophique ;
- Documenter la **biodiversité marine** le long des gradients bathymétriques, dans un contexte de fortes lacunes de connaissances régionales.

Thème de la campagne

Étude des écosystèmes et des ressources halieutiques associées aux monts sous-marins et aux pentes externes des îles du canal du Mozambique.

Zones d'étude pressenties

Plusieurs monts sous-marins situés dans les ZEE des îles Éparses sont envisagés, notamment :

- BaronCawdor (Glorieuses)
- Macua (Juan de Nova)
- Antandroy (Juan de Nova)
- Sakalaves (Juan de Nova)
- Hall (Bassas das India)

- Jaguar (Bassas das India)
- Mont Ptolémée (Europa).

Ces sites présentent des niveaux de connaissances contrastés, allant de secteurs quasi vierges d'études biologiques à des monts déjà documentés, offrant ainsi un fort potentiel comparatif. Le moyen nautique envisagé est le Marion Dufresne.

Calendrier prévisionnel

- 23 septembre 2025 : dépôt d'une lettre d'intention à la Flotte océanique française ;
- Septembre 2026 : dépôt du dossier complet de campagne ;
- Début 2028 : réalisation de la campagne en mer (durée estimée : ~1 mois), idéalement en début d'année afin de permettre deux années d'analyse et de valorisation des données.

3. Composition des offres

Les candidats intéressés devront transmettre un dossier complet permettant d'évaluer la qualité scientifique, la faisabilité technique et la pertinence partenariale de leur proposition.

Le dossier devra comprendre les éléments suivants :

- **Présentation générale de la proposition** : résumé exécutif (2 pages maximum) présentant les objectifs, les approches méthodologiques et les résultats attendus ; inscription de la proposition dans les objectifs du projet MARIO et de la campagne FOF ;
- **Description scientifique** : développement des objectifs scientifiques spécifiques en lien avec ceux de la campagne ; hypothèses de recherche et questions scientifiques ; méthodologies envisagées ; stratégie d'échantillonnage (sites ciblés, profondeurs, temporalité) ; nature des données collectées et modalités de gestion (plan de gestion des données recommandé) ;
- **Moyens techniques et logistiques** : besoins en équipements scientifiques ; contraintes techniques spécifiques (plongées profondes, acoustique, imagerie, prélèvements) ; besoins logistiques associés à la campagne en mer ; compatibilité avec un déploiement dans le cadre d'une campagne FOF ;
- **Consortium et partenariats** : présentation des équipes et des institutions partenaires envisagées ; expériences antérieures pertinentes ; intégration de partenaires régionaux (encouragée) ;
- **Calendrier prévisionnel** : phases du projet ; articulation avec le calendrier global du projet MARIO ;
- **Résultats attendus et valorisation** : retombées scientifiques (publications, communications) ; contributions aux politiques publiques de gestion et de conservation ; actions de diffusion, valorisation et partage des données (open science encouragée).
- **Budget indicatif** : estimation des coûts associés aux activités proposées (hors coûts navire) ; identification des cofinancements éventuels.

En complément de ces documents, le candidat devra également fournir les pièces suivantes :

- Extrait d'immatriculation au registre national des entreprises (RNE) de moins de 3 mois pour les entreprises ou au registre national des associations pour les associations et coopératives,
- Une attestation de régularité fiscale ou une attestation sur l'honneur certifiant ne pas être en situation d'incompatibilité légale, financière ou réglementaire avec l'exercice de l'activité,

- Tout document pouvant justifier la réponse des candidats aux différents critères de sélection énoncés dans le chapitre suivant (plaquette commerciale, procédures, tarifs, référence de clients/fournisseurs, politiques et mesures mises en place en interne et en externe...)

4. Transmission du dossier de candidature

Les dossiers devront être transmis **avant le 03 juin 2026 à 17h00 (heure locale)**

La transmission des documents est effectuée par voie électronique à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2989983&orgAcronyme=g6l>

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Programmes malveillants : Vous devez vous assurer avant validation de votre envoi dématérialisé que vos fichiers sont exempts de virus ou tout autre fichiers malveillants

5. Critères de sélection

La sélection sera effectuée sur la base des critères ci-dessous par un groupe de travail composé de la Direction de l'Environnement, en concertation avec le Préfet administrateur des TAAF.

Les critères de sélection sont les suivants :

- **Qualité scientifique et technique de l'offre** : compréhension des enjeux du projet MARIO et de la campagne FOF, clarté des objectifs scientifiques, pertinence des méthodologies, faisabilité technique (moyens humains et matériels), cohérence du calendrier, qualité de la gestion des données et des retombées scientifiques attendues ;
- **Pertinence du consortium et des partenariats** : complémentarité des équipes, qualité des collaborations, intégration de partenaires régionaux ;
- **Expérience du candidat** : expérience sur des projets similaires, références scientifiques et techniques ;
- **Impacts et valorisation** : contribution aux politiques publiques, valorisation des résultats, diffusion et partage des données ;
- **Cohérence financière** : réalisme du budget, adéquation avec les objectifs, cofinancements éventuels.

6. Identification de l'autorité porteuse du projet

TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES (TAAF)
1 Rue Gabriel Dejean
97410 Saint Pierre de La Réunion

Pour toutes questions relatives à l'AMI, il est possible de contacter les responsables ci-dessous :

Responsables de l'opération :

M. Ihab ISMAIL

Chef du service connaissance et suivi du patrimoine naturel

ihab.ismail@taaf.fr

Mme Mélanie PERRET
Coordinatrice du projet MARIO
melanie.perret@taaf.fr

M. Grégoire MOUTARDIER
Chargé de la connaissance et du suivi des milieux marins
gregoire.moutardier@taaf.fr